

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
DE LA COMMUNE DE CORNEILLA DEL VERCOL

**SEANCE DU 13 AVRIL 2023**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19 En exercice : 19 Présents : 15 + 4 **PROCURATIONS**

L'an deux mille vingt-trois et le 13 du mois d'avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune pour respecter les règles de distanciation sous la Présidence de Monsieur Christophe MANAS, Maire.

*Présents* : MANAS Christophe, COGEZ Aline, TORRES Jean-Louis, LISSARRE Valérie, WALLEZ René, FORNELLI Sandra, GRANDO Daniel, LECTEZ Laurence, ALBALADEJO Joseph, ROUCOLLE Lilian, LACROUX Charles, RAMIREZ Anne-Marie, BOLASELL Claire-Marie, SABARDEIL Manon, COLARD Lionel.

*Absents ayant donné procurations* : LAFITTE Patrick à René WALLEZ, FEDERICO Fatiha à COGEZ Aline, GERBOLES Henri à COLARD Lionel, LIRONCOURT Agnès à SABARDEIL Manon

*Le quorum est atteint*

*Mme Sandra FORNELLI a été nommée secrétaire de séance*

**OBJET : SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2321-1,

Vu le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2023

Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « Loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie du village, des liens d'amitié et de fraternité tissés entre tous,

Monsieur le Maire demande aux membres du bureau de s'abstenir de participer lors du vote de l'association dont ils font partie.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Mme Aline COGEZ, 1<sup>ère</sup> adjointe, Monsieur le Maire propose au vote :

**LISTE DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES POUR 2023**

	Total	Pour	Contre	Abstention	Commentaires
	<b>26 760,00</b>				
AS Del Bercol	1 300,00	17			
Association de tennis de table Corneillanaise	650,00	17			
AFC	2 600,00	15		2	
Zaïden Karaté Shotokan	650,00	17			
MJC Trobad	6 660,00	19			
Association (...) du nom de Corneilla	300,00	19			
Les lutins du Père Noël	1 000,00	19			
Vercol Animation	8 100,00	19			
Association informatique du Vercol	650,00	19			
Anciens combattants	650,00	18			M. Gerboles ne prend pas part au vote
Corneilla Accueil	1 300,00	19			

ACCA	650,00	18		Envoyé en préfecture le 26/04/2023 Reçu en préfecture le 26/04/2023 Publié le ID : 066-216600593-20230426-DEL04202302-DE	M. Wallez ne prend pas part au vote
Amis de Notre Dame du Paradis	650,00	19			
Les jardins d'Antan	650,00	19			
Amicale des donneurs de sang bénévole	650,00	18			M. Gerboles ne prend pas part au vote
USEP	150,00	19			
FSE	150,00	19			

Mme Sabardeil Manon est arrivée à partir du vote de l'association MJC Trobade. Elle n'a donc pas participé au vote des 3 premières associations.

M. Gerboles Henri étant adhérent de l'association des anciens combattants et des donneurs de sang il ne prend pas part au vote pour ces deux associations.

M. Wallez René étant adhérent de l'association de l'ACCA il ne prend pas part au vote pour cette association.

**Après en avoir délibéré, Le conseil municipal :**

- **DECIDE** l'attribution des subventions telle qu'elles sont récapitulées et votées ci-dessus
- **DIT** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2023
- **RAPPELLE** que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association.
- **INDIQUE** que le tableau des subventions sera publié en annexe du budget primitif, conformément aux dispositions de la loi n° 92-125 du 6 février 1992.

**Extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
C. MANAS**